

Règlement du NSC 2024

1. Organisateur et objet

Ce Challenge est organisé par Viva Technology dans le cadre de ses différentes actions d'accompagnement des étudiants. Ce Challenge a pour objectif de valoriser l'entrepreneuriat chez les étudiants en leur permettant de tester et de booster leur projet en se connectant à des professionnels et en s'essayant à l'exercice du pitch contest.

MSL France, société par actions simplifiée au capital de 182 400 euros, ayant son siège social au 30-34 rue du Chemin Vert, 75011 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 347 895 096 RCS Paris, agissant en qualité de gérant du partenariat formé entre MSL France et Les Echos Solutions, société ayant son siège social 10, boulevard de Grenelle 75015 PARIS immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 408 165 157, (ci-après « Viva Technology ») organise entre le 8/01/24 et le 16/05/24 un Challenge intitulé « Next Startupper Challenge » (ci-après le « Challenge »).

Le présent règlement (ci-après le "Règlement") a pour objet de définir les conditions et règles de la participation au Challenge.

La participation au Challenge implique l'acceptation entière et sans réserve du Règlement. Si vous êtes en désaccord avec les termes du Règlement, il convient de ne pas vous inscrire ni de participer au Challenge.

2. Conditions de participation au Challenge

Le Challenge est ouvert uniquement aux étudiants, inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur et pouvant le justifier par une carte étudiante / attestation de scolarité en cours de validité (ci-après "le Candidat"). Il ne sera admis qu'une seule participation au Challenge par Candidat.

La candidature doit être rédigée en français et le Candidat doit être francophone. Cependant, aucune exigence quant au pays de résidence ou à la nationalité du Candidat n'est requise. Le Candidat doit avoir un projet entrepreneurial innovant, avec une orientation technologique ayant un impact positif sur la société, c'est-à-dire en prenant compte des critères sociaux et/ou environnementaux (ci-après le "Projet"). Un Projet correspond à un seul Candidat ; plusieurs Candidats ne peuvent pas postuler sur un même Projet.

Tout étudiant entrepreneur peut participer au Challenge à condition de fournir toutes les informations nécessaires pour que le jury puisse évaluer correctement la candidature (voir critères de sélection) et d'avoir créé sa startup il y a moins de 3 (trois) ans. Les Candidats ne souhaitant pas fournir les données personnelles, marquées comme obligatoires, nécessaires à la gestion du Challenge ne pourront pas y participer.

Pour participer au Challenge, le Candidat doit :

- Créer un compte sur la plateforme Agorize, hébergeant le Challenge
- Accepter les Conditions Générales d'Utilisation et la Politique de confidentialité d'Agorize,
- S'inscrire au Challenge

Accepter le présent Règlement. L'inscription et la participation au Challenge est entièrement gratuite, et sans obligation d'achat. Toutefois, le coût de la connexion internet nécessaire à l'inscription au Challenge ainsi que le matériel nécessaire à la connexion restent à la charge des Candidats .

3. Inscription et participation au Challenge

Le Candidat doit :

- Se connecter à la plateforme Agorize entre le 8 janvier 2024 à 9h30 CET et le 11 mars 2024 à 23h55 CET ;
- Enregistrer son Projet en suivant les instructions ;
- Télécharger et remplir les informations requises ;
- Télécharger un deck de présentation du Projet au format requis ;
- Télécharger tout autre document pertinent pouvant enrichir le projet en respectant les formats acceptés par la plateforme..

Les dates clés :

- 8 janvier 2024 à 9h30 CET: Ouverture des candidatures
- 11 mars 2024 à 23h55 CET: Fermeture des candidatures
- 25 mars 2024 : Annonce officielle des 7 finalistes
- 25 mai 2024 : Cérémonie officielle (Pitch + remise des prix) lors de l'événement Viva Technology.

Pour participer au Challenge, une inscription complète a dû être enregistrée sur la plateforme Agorize avant le 11 mars 2024 à 23h55 CET.

Les Candidats n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiés, Les informations fournies par le Candidat dans le cadre de son inscription au Challenge sont de sa responsabilité et toute erreur, anomalie, incohérence, intentionnelle ou non portant sur les informations communiquées par le Candidat pourront entraîner sa disqualification.

Viva Technology se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique, le statut d'étudiant des Candidats.

La suppression du compte utilisateur d'un Candidat sur la plateforme Agorize sera considéré comme un abandon de la participation de ce dernier au Challenge. Dans cette hypothèse, le Candidat, même s'il est en mesure de rapporter la preuve que cette suppression n'est pas de son fait, ne pourra réintégrer le Challenge, ni ne pourra obtenir de Viva Technology un quelconque dédommagement.

4. Déroulement du Challenge

Étapes du Challenge. Le Challenge est composé de plusieurs phases de sélection :

- L'étape de la sélection : du 11 au 25 mars 2024

A l'issue de cette étape, 7 projets seront sélectionnés. Viva Technology se réserve le droit de réduire le nombre de projets sélectionnés s'il considère que les dossiers ne correspondent pas aux critères pré-requis.

- La deuxième étape est la finale : La cérémonie finale aura lieu lors de l'événement Viva Technology Paris, qui se tiendra du 22 au 25 mai 2024 physiquement à Paris (l'Événement).

Les 7 finalistes seront invités à pitcher leur Projet devant les membres du jury, composé d'acteurs du secteur de la tech, et le public présent le 25 mai 2024 à

Viva Technology, Paris Expo Porte de Versailles, 75015 Paris. L'heure exacte sera communiquée ultérieurement aux finalistes sélectionnés.

Critères de sélection. Les candidatures seront jugées en fonction des critères de sélection exposés ci-après. Le Challenge ne dépend en aucun cas, même partiellement, du hasard et de la chance et ne peut donc s'analyser ou s'apparenter à une loterie.

Notification aux Participants. Lors du choix des 7 finalistes, le Candidat sera averti par mail, par téléphone, ou par tout autre moyen, à la seule discrétion de Viva Technology, des résultats de la sélection. Viva Technology sera libre de modifier les dates auxquelles les résultats sont communiqués dans l'hypothèse où le nombre de projets à examiner rendrait ce changement nécessaire. Les nouvelles dates seront alors communiquées aux Candidats. Le classement décidé par le jury sera annoncé le jour de la Finale et désignera le Grand Gagnant.

A. L' étape de la sélection

Dans le cadre de cette étape de sélection ayant lieu du du 11 au 25 mars 2024., 7 Projets seront sélectionnés par Viva Technology selon les critères suivants :

- L'innovation de la solution
- La maturité du produit ou du service
- La scalabilité de la solution
- L'impact RSE

Les Candidats des 7 Projets sélectionnés participeront à la finale qui aura lieu le 25 mai 2024 à Paris Expo Porte de Versailles..

B. Cérémonie finale

Les Candidats sélectionnés pour participer à la Finale seront contactés directement par Viva Technology. En l'absence de confirmation de participation avant le 25 mars de leur part lorsque Viva Technology les contacte (mail et/ou téléphone), cette dernière se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier le Candidat concerné et de sélectionner le Candidat suivant dans le classement pour participer à la finale. Cette disqualification ne pourra donner lieu à aucun dédommagement de la part de Viva Technology.

Cette phase finale prendra la forme d'une cérémonie officielle qui aura lieu lors de l'Événement Viva Technology, comme mentionné plus haut. Les 7 Candidats finalistes devront pitcher leur Projet devant les membres du jury, constitué d'experts dans la tech.

Le pitch, en français, durera 3 minutes et sera suivi de 4 minutes de questions/réponses par les membres du jury. Aucun support ne sera accepté (diaporama, présentation...).

Les détails du format du pitch seront envoyés aux finalistes avant la cérémonie.

Le Jury sera chargé de déterminer le Grand Gagnant selon les critères objectifs suivants :

- L'innovation du projet
- La maturité du projet
- La scalabilité du projet
- L'impact RSE du projet

Le Projet gagnant sera annoncé à la fin de tous les pitches pendant la cérémonie finale.

En participant au Challenge, le Candidat devra s'assurer d'être présent lors de la cérémonie du 25 mai 2024. Si le Candidat ne peut assister à la cérémonie pour des raisons imprévues ou tout autre type de raison, il doit en informer VivaTech dans les meilleurs délais, et au plus tard avant le 25 avril 2024, il sera alors disqualifié de la Finale et le Candidat suivant dans le classement sera sélectionné pour la Finale.

5. RÉCOMPENSES

Les récompenses désignent les lots attribués aux gagnants de chaque étape définis ci-après :

a) Les 7 finalistes :

- Pass Speakers (Pass VIP, accès 4 jours à l'événement et au Viva Lounge) et pass startup (Pass avec accès 4 jours à l'événement) pour les membres de l'équipe (dans la limite de 4 pass)

- Visibilité sur l'événement Viva Technology
- Networking avec les membres du jury dans le VivaLounge

b) Le Grand Gagnant :

- Un chèque de 5000 €
- 1 Startup corner à VivaTech 2025 (Valeur 3500 €)

Ne sont pas inclus et demeurent à la charge de chaque Candidat :

- Dépenses personnelles du Candidat et de son équipe
- Transport et hébergement du Candidat et de son équipe, notamment pour assister à la cérémonie des finalistes.
- Assurance
- Et plus généralement, toutes dépenses engagées par le Candidat lié à sa participation au Challenge.

Les récompenses seront remises au Grand Gagnant à l'issue du Challenge le 25 mai 2024.

La présence des Candidats finalistes est obligatoire lors de la remise des récompenses. En cas d'absence, un Candidat finaliste ne pourra pas réclamer sa récompense. Par ailleurs,, Viva Technology se réserve le droit de remplacer les récompenses par des lots de caractéristiques proches et de valeur équivalente ou supérieure si les circonstances l'exigent sans que cela ouvre un quelconque droit à réparation.

6. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

7.1 Propriété intellectuelle de Viva Technology

Le présent Règlement ne confère au Candidat un quelconque droit de propriété sur les dénominations sociales, logos, modèles, marques, matériels publicitaires, ou tout autre droit de propriété intellectuelle dont serait titulaire Viva Technology.

Le Candidat reconnaît qu'il lui est interdit, en tous pays, sauf accord préalable et écrit de Viva Technology, d'utiliser pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité), les droits de propriété intellectuelle de Viva Technology et, notamment, sa dénomination sociale, ses marques, logos, modèles, codes visuels, matériels publicitaires. Toute utilisation ne pourra se faire que selon les modalités et en la forme expressément acceptées, préalablement par écrit par Viva Technology et ne devra en aucun cas être dépréciative.

7.2 Propriété intellectuelle sur les contenus du Candidat

Le Candidat demeure propriétaire des droits de propriété intellectuelle attachés à son Projet, notamment le pitch desk, la vidéo de présentation du Projet ou tout autre élément communiqué par le Candidat dans le cadre de sa participation au Challenge (ci-après les "Contenus").

Le Candidat autorise Viva Technology à utiliser ses Contenus à compter de son inscription au Challenge et pendant un (1) an à compter de la fin de l'Événement. Ce droit d'usage inclut le droit de reproduire, de faire reproduire, de représenter ou de faire représenter lesdits Contenus sur tous les supports de communication notamment imprimés, ainsi que via tous les moyens de communication (vidéo, audio, digitaux, etc.) afin de sélectionner les finalistes et d'assurer la médiatisation du Challenge et/ou de l'Événement dans le monde entier.

7. Responsabilité

Viva technology ne peut être tenu responsable d'un problème de communication, de connexion réseau, informatique ou de connexion défectueuse. Viva Technology n'est pas responsable de tout dysfonctionnement de la plate-forme Agorize ainsi que de tout retard, perte, dommage d'une inscription au Challenge ni d'une inscription, mal acheminée, incomplète, illisible, non livrable ou détruite en raison d'erreurs système, d'un ordinateur défectueux, incomplet ou d'autres dysfonctionnements de transmission de télécommunication, matériel ou pannes logicielles de toute nature, connexions réseau perdues ou indisponibles, dysfonctionnement(s) technique(s).

En aucun cas Viva Technology ne pourra être tenu responsable d'une perte de données ou d'une détérioration de ces données. Viva Technology ne pourrait être tenue pour responsable si les données relatives à l'inscription d'un Candidat ne lui parvenaient pas peu importe la raison.

Viva Technology ne pourrait être tenu responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté (notamment fraude informatique, virus, incendie, inondation, grève, force majeure, pandémie telle que COVID-19 ou toute autre raison) ce Challenge devait être écourté, modifié, reporté ou annulé. En effet, Viva Technology se réserve le droit d'écourter, de modifier ou d'annuler ce challenge si les circonstances l'exigent, sans réparation d'aucun préjudice aux Candidats ni remboursement des frais engagés par eux. Toute modification du présent règlement fera l'objet d'une information préalable des Candidats par écrit au moins 15 jours avant son application. Les Candidats ne souhaitant pas accepter le Règlement modifié devront retirer leur candidature du Challenge. Tout maintien d'une candidature sera assimilée à l'acceptation du nouveau Règlement par le Candidat.

Toute fausse déclaration ou donnée entraîne automatiquement la disqualification du Candidat. La fraude avérée ou la tentative de tricherie d'un Candidat pourra être sanctionnée par Viva Technology sans préavis.

8. DROIT À L'IMAGE

Le Candidat est informé et accepte que son image puisse être captée à l'occasion des photographies et/ou films que Viva Technology réalisera pendant la cérémonie de remise des récompenses. Le Candidat autorise gracieusement Viva Technology à reproduire et représenter son image sur tous supports imprimés, vidéo, audio ou digitaux à l'occasion de la diffusion par Viva Technology de toute photo, podcast ou film à caractère documentaire ou promotionnel lié au Challenge ou à l'Événement pour toute édition actuelle ou future. Ces diffusions sont autorisées pour tout média pour le monde entier pour une durée de 3 (trois) ans.

9. COLLECTE DE DONNÉES PERSONNELLES

9.1 PRINCIPE

La participation au Challenge nécessite la communication de données personnelles relatives notamment à l'identité des Candidats (notamment noms, adresses postales et de correspondance, numéros de téléphone, photos, CV, et toutes les informations marquées comme obligatoires dans le formulaire de participation). Les données personnelles seront traitées conformément à la loi française sur la protection des données n°78-12, telle que modifiée.

Le Candidat conserve le droit, à tout moment :

- de s'opposer à la collecte de données personnelles ;
- d'accéder, de consulter ou de rectifier les données personnelles collectées dans le cadre du Challenge en accédant à son espace personnel sur www.agorize.com ;
- de supprimer toute données personnelles collectées dans le cadre du Challenge en adressant une demande à startups@vivatechnology.com

Sauf indication contraire, si le Candidat refuse de fournir ou demande la suppression des données personnelles, cela peut entraîner l'annulation de sa candidature au Challenge.

Les données relatives aux Candidats non retenus seront supprimées deux ans après l'Événement 2024. Les données relatives aux Candidats Sélectionnés seront conservées pendant 3 (trois) ans à compter de l'inscription au Challenge entre Viva Technology et le Candidat.

9.2 OBJET ET DESTINATAIRES

Les données personnelles des Candidats sont traitées par Viva Technology et les membres du jury pour :

- vérifier que la Candidature est éligible au Challenge auquel le Candidat a postulé et respecte le Règlement du Challenge ; et
- communiquer avec le Candidat dans le cadre de sa participation au Challenge
- Sélectionner les Projets
- Attribuer les récompenses

Les Candidats sont informés que leurs données sont communiquées à Agorize, sous-traitant de Viva Technology, pour les besoins de la collecte de ces données dans le cadre du Challenge..

Pour obtenir plus d'informations concernant leurs droits et la politique en matière de protection des données personnelles de Viva Technology, les Candidats peuvent se rendre sur le site [<https://vivatechnology.com/data-privacy>].

10. LOI APPLICABLES ET RÉOLUTION DES DIFFÉRENDS

Le Règlement du Challenge est soumis au droit français.

En cas de litige, le Candidat doit s'adresser en priorité à l'organisateur par courrier électronique startups@vivatechnology.com ou par voie postale à l'adresse suivante : Viva Technology – 30-34 rue du Chemin Vert – 75011 Paris, FRANCE.

En cas d'échec de la demande de réclamation auprès de l'organisateur ou en l'absence de réponse dans un délai de deux mois, le Candidat peut soumettre le différend relatif au Challenge à un médiateur qui tentera, en toute indépendance et impartialité, de rapprocher les parties en vue d'aboutir à une solution amiable.

Pour présenter sa demande de médiation, le Candidat a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par la SOCIETE MEDIATION PROFESSIONNELLE. Ce dispositif de médiation peut être joint par voie électronique à l'adresse <https://www.mediateur-consommation-smp.fr/> ou par voie postale à l'adresse Médiation Service – 24, rue Albert de Mun – 33000 Bordeaux ».

Les parties restent libres d'accepter ou de refuser le recours à la médiation ainsi que, en cas de recours à la médiation, d'accepter ou de refuser la solution proposée par le médiateur.

À défaut d'accord amiable, tout différend ou difficulté né(e) de l'interprétation ou de l'exécution des présentes sera soumis à la compétence des tribunaux de Paris.

11. COORDONNÉES

Toute correspondance avec Agorize concernant le fonctionnement de la plateforme et la collecte de données doit être adressée directement via la messagerie sur votre espace de candidature.